

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 18 mars 2014 fixant la composition du jury du concours de contrôleur des services techniques de classe supérieure du ministère de l'intérieur – session 2014

NOR : INTA1405777A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-1988 du 27 décembre 2011 portant statut particulier du corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutements des contrôleur de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière;

Vu l'arrêté du 3 février 2014 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture de concours pour le recrutement de contrôleurs de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 20 février 2014 modifiant l'arrêté du 3 février 2014 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture de concours pour le recrutement de contrôleurs de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur;

Sur la proposition du secrétaire général du ministère de l'intérieur,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Franceline Forterre-Chapard, sous-préfète de Nogent-le-Rotrou, est nommée présidente du jury du concours de contrôleur de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur organisé au titre de l'année 2014.

Article 2

M. François Rouire, ingénieur principal des services techniques, chef du bureau habillement et matériels divers à la direction de la logistique du secrétariat général pour l'administration de la police de Marseille est nommé vice-président du jury du concours de contrôleur de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur organisé au titre de l'année 2014.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury :

Mme Anaïs Casanova, attachée d'administration, chargée d'études juridiques au bureau des affaires générales, des études et des statuts, sous-direction des personnels, direction des ressources humaines;

M. Jean-Paul Levailant, ingénieur principal des services techniques à la sous-direction des affaires immobilières – développement durable, direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières;

M. Florent Doucet, ingénieur des services techniques au bureau des affaires immobilières de la police nationale, sous-direction des affaires immobilières, direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières;

Mme Karine Huveteau, ingénieur des services techniques, adjointe au chef du magasin central de l'établissement central logistique de la police nationale, sous-direction de l'équipement et de la logistique.

Article 4

Est désigné en qualité de concepteur et correcteur :

M. Jean-Jacques Candela, ingénieur des services techniques, directeur adjoint de l'établissement central logistique de la police nationale, sous-direction de l'équipement et de la logistique.

Article 5

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence des travaux du jury sera assurée par M. François Rouire, vice-président.

Article 6

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 mars 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*La sous-directrice du recrutement
et de la formation,*

I. CHAUVENET-FORIN